

FUKUSHIMA, 11 MARS 2024 : 13 ANS APRÈS L'ACCIDENT, la catastrophe continue et l'eau contaminée... est désormais rejetée dans le Pacifique !

► **Toujours en fusion** les cœurs des réacteurs 1, 2 et 3 ne sont toujours pas accessibles, en raison de la radioactivité trop élevée empêchant l'homme, comme le robot, de s'approcher. Plus de 800 tonnes de matériaux fondus hautement radioactifs ont pénétré les nappes phréatiques.



► **300 tonnes d'eau sont utilisées chaque jour depuis 13 ans pour refroidir en permanence les réacteurs !** La capacité de stockage des réservoirs du site (1 300 000 tonnes) ayant été dépassée, **le gouvernement japonais a autorisé la dilution des eaux contaminées dans l'océan Pacifique.** Commencés en août 2023, ces rejets radioactifs se poursuivront sans discontinuer jusqu'en 2050 au moins. Les pêcheurs ont porté plainte contre l'Etat japonais. En effet, les conséquences pour la faune et la flore marine ainsi que sur la santé des populations sont imprévisibles et incalculables.

► Quant au bilan sanitaire, selon l'hôpital de Minami-Soma dans le département de Fukushima, le nombre des cas de cancers de la thyroïde est 29 fois plus élevé qu'avant l'accident, les cas de leucémie 10,8 fois.

Début 2021, les autorités japonaises comptabilisent à Fukushima 2 317 décès indirects dus à des suicides ou à une dégradation des conditions de vie suite à l'évacuation. L'une des grandes incertitudes de la catastrophe nucléaire de Fukushima concerne les effets à long terme de faibles doses de radioactivité.

► Estimation de la catastrophe à ce jour : 180 milliards d'euros, sans compter les dégâts écologiques et sanitaires.

► Le gouvernement japonais a mis fin en 2017 à l'aide aux 80 000 émigrés toujours éloignés de chez eux, afin de les contraindre à retourner vivre dans des territoires contaminés ! En 2011, plus de 160 000 personnes avaient dû fuir. Des centaines de km² de terres restent à ce jour inhabitables.

EN FRANCE, le gouvernement tire à sa façon les leçons de Fukushima : En 2018, un décret a multiplié par 100 le seuil de radioactivité autorisé par la loi, ceci afin d'éviter les déplacements de populations et limiter les indemnités si un accident nucléaire avait lieu sur le territoire français, dont le parc est particulièrement vieillissant et menaçant. . . !

Coup sur coup, et sans débat, l'exécutif a décidé en 2022 la « relance du nucléaire » puis, en 2023, la construction de 14 réacteurs EPR !

**NOUS VOULONS VIVRE
DANS UN MONDE
SANS CENTRALES
NI ARMES NUCLÉAIRES !**

ARRÊT du
NUCLÉAIRE 34

www.arretdunucleaire34.org